



10 AVRIL 2015



Cher actionnaire,

L'assemblée générale de votre société se tiendra le 29 avril prochain à Coquelles. Vous trouverez au verso diverses informations, et en particulier la structure de l'actionnariat, qui est bien diversifiée et reste très stable.

Les résolutions soumises à votre vote, tant pour la partie ordinaire que la partie extraordinaire, ne comportent aucune nouveauté par rapport aux années passées. Il vous est proposé d'approuver les comptes 2014 et de voter une nouvelle augmentation du dividende de +20 %, le portant à 0,18 € par action, représentant cette année le versement de 99 M€. Cumulé depuis 2008, votre société aura versé à ses actionnaires, y compris le dividende 2014, 336 M€.

Les autres résolutions sont classiques, et reprennent, notamment pour les diverses autorisations financières, les résolutions votées les années précédentes. Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de nouveauté que vous ne devez pas y participer, notamment pour tous ceux qui votent par correspondance : il faut bien sûr atteindre les seuils permettant de tenir lesdites assemblées,

mais aussi montrer votre engagement et votre soutien par le quorum le plus élevé possible.

Votre soutien nous est indispensable parce que nous avons engagé diverses actions vis-à-vis de la CIG et des Etats pour faire respecter les droits des concessionnaires de la Liaison Fixe transmanche :

○ La contestation du coût annuel de la CIG : 5,7 M€. Le 16 juin prochain, la CIG perd son rôle de régulateur au profit de deux autorités nationales, ARAF et ORR. Nous pensons que c'est le moment de revenir à la lettre du Traité de Cantorbéry, qui ne met à notre charge que les seuls coûts de fonctionnement de la CIG, de facto très largement inférieurs en réalité au forfait que nous payons.

○ Le remboursement des frais directs et indirects induits par la présence de clandestins dans le Calais. Nous avons encore renforcé nos moyens de détection (barrières infrarouges...) et intensifié les contrôles pour aider les forces de police à intercepter les migrants présents dans les camions. Nous assurons aux Etats une quasi étanchéité du Tunnel. Le surcoût s'élève à 2 M€, que nous réclamons en vertu de la décision du Tribunal arbitral de 2007 en notre faveur.

○ De manière plus spécifique en France, nous avons déferé au Conseil d'Etat un décret dit des « réseaux comparables » qui inclut la partie française du Tunnel dans le réseau ferré national. Or celui-ci est revenu dans le giron de la SNCF du fait de la réforme ferroviaire du 4 août 2014, qui ne nous concerne pas. Là encore, le rappel de nos textes fondateurs, notamment le Traité de Cantorbéry, est indispensable. Notre argumentation est simple : un décret ne peut modifier ni une loi ni à fortiori un traité international. Ces points spécifiques n'entachent pas pour autant les relations constructives avec les Etats.

En attendant l'annonce le 22 avril prochain des chiffres des activités du 1^{er} trimestre, rendez-vous le 29 avril pour l'Assemblée générale, avec la plus large mobilisation possible.

Bien fidèlement.

Jacques Gounon
Président-Directeur général

Assemblée Générale Mixte

Mercredi 29 avril 2015
à 10 h à Coquelles

Les avis de convocation et formulaires de vote personnalisés sont en cours de réception aux domiciles des **actionnaires au nominatif pur et administré**.

Si vous détenez des **CDI d'actions** et avez opté pour la **communication électronique**, vous recevrez un avis qui vous donnera toutes les **informations nécessaires** pour participer. Si vous avez opté pour des **documents papier**, vous recevrez l'avis de convocation et votre formulaire de vote personnalisé sans aucune autre démarche de votre part.

Si vous détenez vos **titres au porteur**, nous vous rappelons que les banques sont tenues de mettre à la disposition des actionnaires qui en font la demande les documents de participation à l'assemblée générale (article 322-4 du Règlement général de l'AMF et article R. 225-85 du Code de commerce). Insistez auprès de votre banque afin que vous soit délivrée la documentation nécessaire : avis de convocation, formulaire de vote et attestation de participation.

Pour en savoir plus, consultez la page internet dédiée **Assemblée Générale 2015** de notre site corporate, sur laquelle la retransmission vidéo en différé des temps forts de l'assemblée sera disponible dès le lendemain, le 30 avril.

Il est recommandé aux actionnaires ne souhaitant pas assister à l'assemblée de ne pas faire de demande de carte d'admission afin d'éviter des coûts supplémentaires à la société.

En bref...



Prochains rendez-vous

22 avril : chiffre d'affaires et trafic du 1^{er} trimestre 2015

29 avril : Assemblée Générale mixte de Groupe Eurotunnel SE

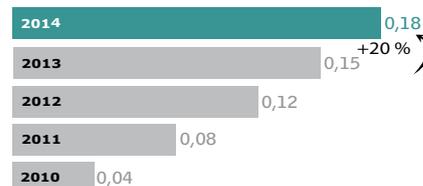
GRUPE
EUROTUNNEL

Groupe Eurotunnel a obtenu la **2^{ème} place** dans la catégorie « transports et logistique » du classement des **meilleurs employeurs de France**, réalisé par l'institut Statista pour le compte du magazine Capital. Derrière APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône), notre Groupe se classe devant Aéroports de Paris (3°), la SNCF (6°), la RATP (7°), RFF (8°), Air France-KLM (11°), Brittany Ferries (18°) et Transpole Lille Metropole (21°).

Dividende au titre de l'exercice 2014

Pour la 4^{ème} année consécutive, votre Conseil d'administration a réaffirmé son attachement au maintien de sa **politique pérenne de dividende**. Il propose à l'Assemblée Générale du 29 avril prochain de voter un dividende de **0,18 € par action**, soit une **augmentation de 20 %**.

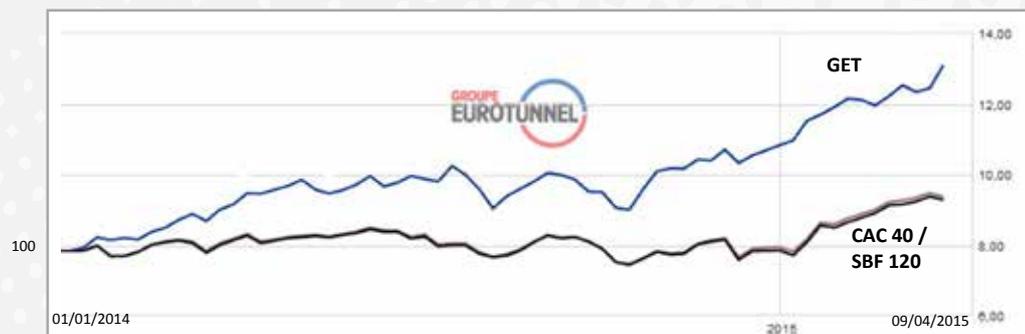
Dividende par action (en €)



Le dividende sera détaché de l'action ordinaire sur NYSE Euronext Paris le 26 mai et sera mis en paiement le 28 mai 2015.

Carnet de l'actionnaire

Evolution du cours de l'action* : du 1^{er} janvier 2014 au 9 avril 2015



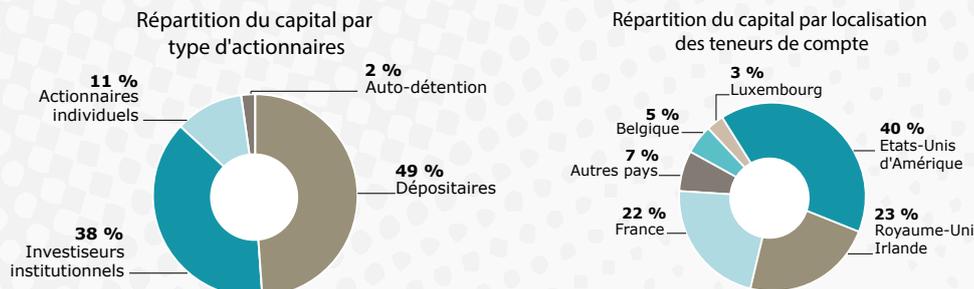
*Variation des indices à partir d'une base 100 à compter du 1^{er} jour de la période considérée

Capitalisation boursière : 7,6 milliards € (au 9 avril 2015)

Performance de l'action GET : +81 % sur la période

Structure de l'actionariat*

280 000 actionnaires détenteurs d'un portefeuille moyen de 3 992 actions.



* Source : sur la base du TPI, réalisé en janvier 2015, de 1 000 actions et plus, du registre nominatif (BNP Paribas Securities Services et Computershare) et d'une estimation pour les détenteurs de portefeuilles compris entre 100 et 1 000 actions.

Gouvernement d'entreprise : un Conseil d'administration diversifié et assidu

Composition

- 11 administrateurs
- 9 administrateurs indépendants (82 %)
- 4 femmes (>36 %)
- 4 administrateurs étrangers (>36 %)
- 1 administrateur référent.

L'expertise et l'expérience complémentaire des différents membres du Conseil d'administration sont un atout pour le Groupe : ils apportent à l'entreprise une diversité d'expériences par la variété de leurs profils et une complémentarité de compétences industrielles, managériales, financières ou scientifiques.

Activité

Le Conseil d'administration a tenu 10 réunions en 2014 et déjà 3 en 2015, avec un taux d'assiduité moyen des administrateurs respectivement de 96 % et de 100 %.

Le Conseil s'appuie sur 5 comités spécialisés qui travaillent sur des sujets spécifiques puis les soumettent à son approbation : le Comité d'audit, le Comité des nominations et rémunérations, le Comité de sécurité et sûreté, le Comité stratégie et développement durable et le Comité d'éthique et de gouvernement d'entreprise. Tous ces comités se sont réunis 18 fois au total en 2014 avec un taux d'assiduité de 100 %.

Nouveau



Le Rapport d'Activité et de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise 2014 est disponible dès la page d'accueil du [site internet](#) du Groupe.